



Personne vulnérable,
Ne restez pas isolée,

SIGNALEZ-VOUS !

Afin de pouvoir agir rapidement en cas de sinistre grave, la commune tient un registre des personnes vulnérables.

L'inscription repose sur une démarche volontaire. Les personnes résidant à leur domicile et pouvant être inscrites sur le registre sont :

- **Les personnes âgées de 65 ans et plus**
- **Les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail**
- **Les personnes adultes handicapées**

Sur simple demande de votre part, vous pouvez figurer sur ce registre.

Il vous sera demandé votre :

- Nom, prénom et date de naissance
- La situation au titre de laquelle vous demandez
- L'inscription sur le registre nominatif
- Votre adresse et numéro de téléphone
- Si cela est nécessaire, les coordonnées du service intervenant à domicile et la personne à prévenir en cas d'urgence.

Votre inscription permet d'orienter les bons services d'urgence vers vous si un problème grave mettait en péril votre sécurité. **N'hésitez donc pas à vous inscrire auprès de la mairie.**